

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 02 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 02 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 26 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. CATTEZ François a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. OBOEUF Gérard.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette

Fin de la séance : 21h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : COLLECTE DES DECHETS : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS - ANNEE 2024.

2025-12-N° 11

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après analyse du rapport, il peut être relevé les principales informations suivantes :

- Le service de collecte des déchets est géré suivant différents modes selon les pôles territoriaux de la CAPSO :
 - En régie sur les pôles D'AIRE-SUR-LA-LYS, de LONGUENESSE et THEROUANNE pour les flux ordures ménagères, emballages ménagers, verre, papier-carton et encombrants,
 - En marché (entreprise Astradec) pour les ordures ménagères et les emballages ménagers sur le pôle de FAUQUEMBERGUES (depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte du verre en porte à porte a été arrêtée et est réalisée à 100 % par la régie en apport volontaire).
 - La collecte des déchets verts en apport volontaire et en porte à porte est assurée par PAPREC.

Le rapport de l'exercice 2024 présenté concerne, dès lors, les communes de l'ensemble de la CAPSO, au sein duquel on retrouve les données pour AIRE-SUR-LA LYS.

Le bilan de l'année 2024 pour la collecte et le traitement des déchets :

Le service de collecte a collecté 41 251 T (42 401 T en 2023) de déchets répartis de la manière suivante :

- 23 566 T d'ordures ménagères,
- 4 035 T de tri sélectif,
- 5 281 T de verre,
- 2 606 T de papiers-cartons en apport volontaire,
- 142 T d'encombrants,
- 5 622 T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 26.85 % pour 24.22 % en 2023.

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 35 818 T de déchets, soit une production totale de 65 680 T (70 522.02 T en 2023), ce qui représente une production par habitant de 624.76 kg/an/hab (670.33 kg/an/hab en 2023). La valorisation matière pour l'année 2024 est de 64.1 % (61.4 % en 2023).

La collecte des déchets verts assurée par PAPREC s'élève à 478 969.35 €.

Les stockage et transport du verre s'élèvent à 78 342.29 €.

La totalité du coût du service est couverte par la TEOM, les recettes de la redevance spéciale, les recettes des éco-organismes et la vente des matériaux. La CAPSO acte le passage en TEOMi au 1^{er} janvier 2026, aussi la flotte de véhicules de collecte a été équipée de systèmes d'identification à la levée et une enquête en porte à porte a permis d'actualiser la base de données.

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 15 854 630.69 €, elles sont couvertes par 17 561 587.78 € de recettes :

- La TEOM pour 12 754 592 € (12 356 344 € en 2023),
- Les recettes de la redevance spéciale pour 906 418.19 € (953 698.16 € en 2023),
- Les recettes des éco-organismes et vente de matériaux 3 707 602.46 € (3 246 491.94 € en 2023),
- Les remboursements arrêts, recettes exceptionnelles, transfert de subvention, facturation des conteneurs et encombrants participation pour 192 985.13 €.

Le coût de collecte (régie et prestation de service) s'élève à 10 944 821.57 €.
Le coût de traitement s'élève à 6 616 766.21 €.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;

Et après en avoir délibéré,

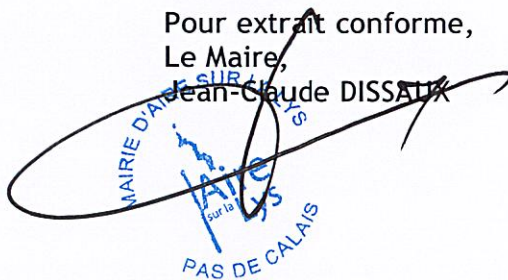
DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE PRENDRE ACTE du rapport sur la qualité et le prix du service de collecte et de traitement des déchets ménagers - exercice 2024 ;

ARTICLE 2 - DE DECIDER de transmettre à Madame la Sous-Préfète, pour information, la délibération y afférente ;

ARTICLE 3 - DE DECIDER de mettre à la disposition du public, en Mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil municipal, ledit rapport ; le public étant avisé par Monsieur le Maire de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AIES
sur la
PAS DE CALAIS